CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 JUIN 2024

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N°2024-005

Convention de financement
relative au programme « Territoires engagés pour le logement »
dans l'opération d'intérêt national Écovallée - Plaine du Var

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2023-011 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 16 juin 2023 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 3 juillet 2023), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu la circulaire du 21 novembre 2023 relative aux Territoires engagés pour le logement organisant un appel à candidatures pour faire partie des « Territoires engagés pour le logement »,

Vu la circulaire du 8 mars 2024 relative au programme « Territoires engagés pour le logement » précisant les modalités de contractualisation et de suivi des opérations lauréates,

Vu le rapport de présentation et le projet de convention en annexe,

Vu les débats en séance,

Considérant que le programme « territoires engagés pour le logement » accompagne une vingtaine d'opérations d'aménagement produisant plus de 30 000 logements à horizon 2027 sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que, depuis plusieurs années et sur un secteur particulièrement en tension, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée pour la production de logements notamment sociaux sur son territoire, en mettant en place tous les outils à sa disposition (PLH, délégation des aides à la pierre, AOH, étude sur la surélévation, et très prochainement un contrat de mixité sociale),

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant qu'au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, le territoire de l'opération d'intérêt national Écovallée - Plaine du Var est pertinent pour bénéficier d'un accompagnement exceptionnel de l'Etat, ainsi la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPA ont porté une candidature commune s'agissant de programmes immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement initiées par l'EPA, lesquels sont répartis sur les ZAC Grand Arénas, Nice Méridia et Le Hameau de la Baronne,

Considérant que la production de logements, notamment à destination des actifs, est un véritable vecteur d'attractivité du territoire, notamment pour les entreprises souhaitant s'installer ou se développer,

Considérant que la réalisation de nouveaux logements s'accompagne nécessairement par la mise au niveau des équipements publics déterminants dans le calendrier global d'une opération d'aménagement, en particulier d'écoles maternelles et primaires,

Considérant que le territoire a été retenu dans le programme « territoires engagés pour le logement », selon une annonce du Gouvernement le 14 février 2024, l'EPA ayant la qualité de porteur de projet,

Considérant que, dans ce cadre, l'Etat, l'EPA ainsi que la ville de Nice et la commune de La Gaude, également bénéficiaires d'une part de la subvention, ont convenu de conclure une convention de financement, selon la convention type annexée à la circulaire du 8 mars 2024 susvisée,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de financement relative au programme « Territoires engagés pour le logement » dans l'opération d'intérêt national Écovallée - Plaine du Var, entre l'Etat, la Ville de Nice, la commune de la Gaude,

- autorise le Directeur Général, en tant que de besoin, à procéder à des adaptations non-substantielles ou d'ordre rédactionnel sur ce document,

- autorise le Directeur Général à signer la convention.

Le Président du Conseil d'administration

Xavier LATOUR

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26